

ONU : le pape défend la loi morale naturelle contre la colonisation idéologique



Article rédigé par S.S. Pape François, le 28 septembre 2015

DOCUMENT | Le pape François s'est adressé à la 70^e Assemblée des Nations-unies à New York, ce vendredi 25 septembre 2015. Aux représentants des États, il a rappelé sans ménagements les conditions matérielles et spirituelles du bien commun : « Sans la reconnaissance de certaines limites éthiques naturelles à ne pas franchir, et sans la concrétisation immédiate de ces piliers du développement humain intégral », l'idéal de la paix et du progrès social « court le risque de se transformer en un mirage inaccessible ou, pire encore, en paroles vides qui servent d'excuse à tous les abus et à toutes les corruptions, ou pour promouvoir une colonisation idéologique à travers l'imposition de modèles et de styles de vie anormaux, étrangers à l'identité des peuples et, en dernier ressort, irresponsables ».

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une fois encore, en suivant une tradition dont je me sens honoré, le Secrétaire général des Nations-unies a invité le pape à s'adresser à cette honorable assemblée des nations. En mon nom propre et au nom de toute la communauté catholique, M. Ban Ki-moon, je voudrais vous exprimer la plus sincère et cordiale gratitude. Je vous remercie aussi pour vos aimables paroles.

Je salue également les chefs d'État et de gouvernement ici présents, les ambassadeurs, les diplomates et les fonctionnaires politiques et techniques qui les accompagnent, le personnel des Nations-unies impliqué dans cette 70^e session de l'Assemblée générale, le personnel de tous les programmes et agences de la famille de l'ONU, et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent à cette réunion.

À travers vous, je salue aussi les citoyens de toutes les nations représentées dans cette rencontre. Merci pour les efforts de tous et de chacun en faveur de l'humanité. C'est la cinquième fois qu'un Pape visite les Nations-unies. Ainsi de mes prédécesseurs : Paul VI en 1965, Jean-Paul II en 1979 et en 1995 et mon prédécesseur immédiat, aujourd'hui le Pape émérite Benoît XVI, en 2008.

Aucun d'eux n'a été avare d'expressions de reconnaissance pour l'Organisation, la considérant comme la réponse juridique et politique appropriée au moment historique caractérisé par le dépassement technologique des distances et des frontières et, apparemment, par le dépassement de toute limite naturelle de l'affirmation du pouvoir. Une réponse indispensable puisque le pouvoir technologique, aux mains d'idéologies nationalistes et faussement universalistes, est capable de provoquer de terribles atrocités. Je ne peux que m'associer à l'appréciation de mes prédécesseurs, en réaffirmant l'importance que l'Eglise catholique accorde à cette institution et l'espérance qu'elle met dans ses activités.

L'histoire de la communauté organisée des États représentée par les Nations-unies, qui célèbre ces jours-ci son 70^e anniversaire, est une histoire d'importants succès communs, dans une période d'accélération inhabituelle des événements. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut mentionner la codification et le développement du droit international, la construction de la législation internationale des droits humains, le perfectionnement du droit humanitaire, la résolution de nombreux conflits ainsi que des opérations de paix et de réconciliation, et tant d'autres acquis dans tous les domaines de portée internationale de l'activité humaine. Toutes ces réalisations sont des lumières en contraste avec l'obscurité du désordre causé par les ambitions incontrôlées et par les égoïsmes collectifs.

Certes, les graves problèmes non résolus sont encore nombreux, mais il est évident que si toute cette activité internationale avait manqué, l'humanité pourrait n'avoir pas survécu à l'utilisation incontrôlée de ses propres potentialités. Chacun de ces progrès politiques, juridiques et techniques est un chemin d'accomplissement de l'idéal de fraternité humaine et un moyen pour sa plus grande réalisation. Je rends hommage, pour cela, à tous les hommes et femmes qui ont servi loyalement, et dans un esprit de sacrifice, toute l'humanité durant ces 70 ans. En particulier, je voudrais rappeler aujourd'hui ceux qui ont donné leur vie pour la paix et la réconciliation des peuples, depuis Dag Hammarskjöld jusqu'aux très nombreux fonctionnaires de tous niveaux, décédés dans des missions humanitaires, dans des missions de paix et de réconciliation.

Droit et limitation du pouvoir

L'expérience de ces 70 années, au-delà de tous les acquis, montre que la réforme et l'adaptation aux temps est toujours nécessaire, progressant vers l'objectif ultime d'accorder à tous les peuples, sans exception, une participation et une incidence réelle et équitable dans les décisions. Cette nécessité de plus d'équité vaut en particulier pour les corps dotés d'une capacité d'exécution effective, comme c'est le cas du Conseil de Sécurité, des Organismes financiers et des groupes ou mécanismes spécialement créés pour affronter les crises économiques. Cela aidera à limiter tout genre d'abus et d'usure surtout par rapport aux pays en voie de développement. Les Organismes financiers internationaux doivent veiller au développement durable des pays, et à ce qu'ils ne soient pas soumis, de façon asphyxiante, à des systèmes de crédits qui, loin de promouvoir le progrès, assujettissent les populations à des mécanismes de plus grande pauvreté, d'exclusion et de dépendance.

Le travail des Nations-unies, à partir des postulats du Préambule et des premiers articles de sa Charte constitutionnelle, peut être considéré comme le développement et la promotion de la primauté du droit, étant entendu que la justice est une condition indispensable pour atteindre l'idéal de la fraternité universelle. Dans ce contexte, il faut rappeler que la limitation du pouvoir est une idée implicite du concept de droit. Donner à chacun ce qui lui revient, en suivant la définition classique de la justice, signifie qu'aucun individu ou groupe humain ne peut se considérer tout-puissant, autorisé à passer par-dessus la dignité et les droits des autres personnes physiques ou de leurs regroupements sociaux.

La distribution de fait du pouvoir (politique, économique, de défense, technologique, ou autre) entre une pluralité de sujets ainsi que la création d'un système juridique de régulation des prétentions et des intérêts, concrétise la limitation du pouvoir.

L'inséparable droit de l'environnement et le droit des pauvres

Le panorama mondial aujourd'hui nous présente, cependant, beaucoup de faux droits, et – à la fois – de grands secteurs démunis, victimes plutôt d'un mauvais exercice du pouvoir : l'environnement naturel ainsi que le vaste monde de femmes et d'hommes exclus. Deux secteurs intimement liés entre eux, que les relations politiques et économiques prépondérantes ont fragilisés. Voilà pourquoi il faut affirmer avec force leurs droits, en renforçant la protection de l'environnement et en mettant un terme à l'exclusion.

Avant tout, il faut affirmer qu'il existe un vrai "droit de l'environnement" pour un double motif. En premier lieu, parce que nous, les êtres humains, nous faisons partie de l'environnement. Nous vivons en communion avec lui, car l'environnement comporte des limites éthiques que l'action humaine doit reconnaître et respecter. L'homme, même s'il est doté de « capacités inédites » qui « montrent une singularité qui transcende le domaine physique et biologique » (encyclique *Laudato si'*, n. 81), est en même temps une portion de cet environnement. Il a un corps composé d'éléments physiques, chimiques et biologiques, et il peut survivre et se développer seulement si l'environnement écologique lui est favorable. Toute atteinte à l'environnement, par conséquent, est une atteinte à l'humanité.

En second lieu, parce que chacune des créatures, surtout les créatures vivantes, a une valeur en soi, d'existence, de vie, de beauté et d'interdépendance avec les autres créatures. Nous les chrétiens, avec les autres religions monothéistes, nous croyons que l'Univers provient d'une décision d'amour du Créateur, qui

permet à l'homme de se servir, avec respect, de la création pour le bien de ses semblables et pour la gloire du Créateur. Mais l'homme ne peut abuser de la création et encore moins n'est autorisé à la détruire.

Pour toutes les croyances religieuses, l'environnement est un bien fondamental (cf. *ibid.*, n. 81). L'abus et la destruction de l'environnement sont en même temps accompagnés par un processus implacable d'exclusion. En effet, la soif égoïste et illimitée de pouvoir et de bien-être matériel conduit autant à abuser des ressources matérielles disponibles qu'à exclure les faibles et les personnes ayant moins de capacités, soit parce que dotées de capacités différentes (les handicapés), soit parce que privées des connaissances et des instruments techniques adéquats, ou encore parce qu'ayant une capacité insuffisante de décision politique.

L'exclusion économique et sociale est une négation totale de la fraternité humaine et une très grave atteinte aux droits humains et à l'environnement. Les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de ces atteintes pour un triple motif grave : ils sont marginalisés par la société, ils sont en même temps obligés de vivre des restes, et ils doivent subir injustement les conséquences des abus sur l'environnement. Ces phénomènes constituent la "culture de déchet" aujourd'hui si répandue et inconsciemment renforcée.

Le drame de toute cette situation d'exclusion et d'injustice, avec ces conséquences claires, me conduit, avec tout le peuple chrétien et avec tant d'autres, à prendre conscience aussi de ma grave responsabilité à ce sujet, et pour cette raison, j'élève la voix, me joignant à tous ceux qui souhaitent des solutions urgentes et efficaces. L'adoption de l'"Agenda 2030 pour le développement durable" au Sommet mondial, qui commencera aujourd'hui même, est un signe important d'espérance. J'espère que la Conférence de Paris sur le changement climatique aboutira à des accords fondamentaux et efficaces. Cependant, les engagements assumés solennellement ne suffisent pas, même s'ils constituent un pas nécessaire aux solutions.

La définition classique de la justice, à laquelle je me suis référé plus haut, contient comme élément essentiel une volonté constante et permanente : *Iustitia est constans et perpetua voluntas ius suum cuique tribuendi*. Le monde réclame de tous les gouvernants une volonté effective, pratique, constante, des pas concrets et des mesures immédiates, pour préserver et améliorer l'environnement naturel et vaincre le plus tôt possible le phénomène de l'exclusion sociale et économique, avec ses tristes conséquences de traites d'êtres humains, de commerce d'organes et de tissus humains, d'exploitation sexuelle d'enfants, de travail esclave — y compris la prostitution —, de trafic de drogues et d'armes, de terrorisme et de crime international organisé.

Les conditions matérielles et spirituelles de la dignité

L'ampleur de ces situations et le nombre de vies innocentes qu'elles sacrifient sont tels que nous devons éviter toute tentation de tomber dans un nominalisme de déclarations à effet tranquillisant sur les consciences.

Nous devons veiller à ce que nos institutions soient réellement efficaces dans la lutte contre tous ces fléaux. La multiplicité et la complexité des problèmes exigent de compter sur des instruments techniques de mesure. Cela, cependant, comporte un double danger : se limiter au travail bureaucratique consistant à rédiger de longues listes de bonnes intentions – buts, objectifs et indicateurs statistiques – ou bien croire qu'une unique solution théorique et aprioriste donnera une réponse à tous les défis. À aucun moment, il ne faut oublier que l'action politique et économique est efficace seulement lorsqu'on l'entend comme une activité prudentielle, guidée par un concept immuable de justice, et qui ne perd jamais de vue, qu'avant et au-delà des plans comme des programmes il y a des femmes et des hommes concrets, égaux aux gouvernants, qui vivent, luttent et souffrent, et qui bien des fois se voient obligés de vivre dans la misère, privés de tout droit.

Pour que tous ces hommes et femmes concrets puissent échapper à l'extrême pauvreté, il faut leur permettre d'être de dignes acteurs de leur propre destin. Le développement humain intégral et le plein exercice de la dignité humaine ne peuvent être imposés. Ils doivent être édifiés et déployés par chacun, par chaque famille, en communion avec les autres hommes, et dans une juste relation avec tous les cercles où se développe la société humaine — amis, communautés, villages et communes, écoles, entreprises et syndicats, provinces, nations, entre autres. Cela suppose et exige le droit à l'éducation — également pour les filles (exclues dans certaines régions) —, droit qui est assuré en premier lieu par le respect et le renforcement du droit

primordial de la famille à éduquer, et le droit des Eglises comme des regroupements sociaux à soutenir et à collaborer avec les familles dans la formation de leurs filles et de leurs fils. L'éducation, ainsi conçue, est la base pour la réalisation de l'Agenda 2030 et pour sauver l'environnement.

En même temps, les gouvernants doivent faire tout leur possible afin que tous puissent avoir les conditions matérielles et spirituelles minimum pour exercer leur dignité, comme pour fonder et entretenir une famille qui est la cellule de base de tout développement social.

Ce minimum absolu a, sur le plan matériel, trois noms : toit, travail et terre ; et un nom sur le plan spirituel : la liberté de pensée, qui comprend la liberté religieuse, le droit à l'éducation et les autres droits civiques.

Pour toutes ces raisons, la mesure et l'indicateur les plus simples et les plus adéquats de l'exécution du nouvel Agenda pour le développement seront l'accès effectif, pratique et immédiat, de tous, aux biens matériels et spirituels indispensables : logement personnel, travail digne et convenablement rémunéré, alimentation adéquate et eau potable ; liberté religieuse, et, plus généralement, liberté de pensée et éducation. À la fois, ces piliers du développement humain intégral ont un fondement commun, qui est le droit à la vie, et, plus généralement, ce que nous pourrions appeler le droit à l'existence de la nature humaine elle-même.

Les piliers du développement humain intégral

La crise écologique, avec la destruction d'une bonne partie de la biodiversité, peut mettre en péril l'existence même de l'espèce humaine. Les conséquences néfastes d'une mauvaise gestion irresponsable de l'économie mondiale, guidée seulement par l'ambition du profit et du pouvoir, doivent être un appel à une sérieuse réflexion sur l'homme : « L'homme n'est pas seulement une liberté qui se crée de soi. L'homme ne se crée pas lui-même. Il est esprit et volonté, mais il est aussi nature » (Benoît XVI, *Discours au parlement fédéral d'Allemagne*, 22 septembre 2011, cité dans *Enc. Laudato si'*, n. 6).

La création subit des préjudices « là où nous-mêmes sommes les dernières instances... Le gaspillage des ressources de la Création commence là où nous ne reconnaissons plus aucune instance au-dessus de nous, mais ne voyons plus que nous-mêmes » (Id., *Discours au clergé du diocèse de Bolzano-Bressanone*, 6 août 2008, cité *ibid.*). C'est pourquoi, la défense de l'environnement et la lutte contre l'exclusion exigent la reconnaissance d'une loi morale inscrite dans la nature humaine elle-même, qui comprend la distinction naturelle entre homme et femme (cf. *Ibid.*, n. 155), et le respect absolu de la vie à toutes ses étapes et dans toutes ses dimensions (cf. *Enc. Laudato si'*, nn. 123 ; 136).

Sans la reconnaissance de certaines limites éthiques naturelles à ne pas franchir, et sans la concrétisation immédiate de ces piliers du développement humain intégral, l'idéal de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » (*Charte des Nations-unies*, Préambule) et de « favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande » court le risque de se transformer en un mirage inaccessible ou, pire encore, en paroles vides qui servent d'excuse à tous les abus et à toutes les corruptions, ou pour promouvoir une colonisation idéologique à travers l'imposition de modèles et de styles de vie anormaux, étrangers à l'identité des peuples et, en dernier ressort, irresponsables.

La guerre est la négation de tous les droits et une agression dramatique contre l'environnement. Si l'on veut un vrai développement humain intégral pour tous, on doit poursuivre inlassablement l'effort pour éviter la guerre entre les nations et entre les peuples.

A cette fin, il faut assurer l'incontestable état de droit et le recours inlassable à la négociation, aux bons offices et à l'arbitrage, comme proposé par la Charte des Nations-unies, vraie norme juridique fondamentale. L'expérience des 70 ans d'existence des Nations-unies, en général, et en particulier l'expérience des 15 premières années du troisième millénaire montrent aussi bien l'efficacité de la pleine application des normes internationales que l'inefficacité de leur inobservance. Si l'on respecte et applique la Charte des Nations-unies dans la transparence et en toute sincérité, sans arrière-pensées, comme point de référence obligatoire de justice et non comme instrument pour masquer des intentions inavouées, on obtient des résultats de paix.

En revanche, lorsqu'on confond la norme avec un simple instrument, à utiliser quand cela convient et à éviter dans le cas contraire, on ouvre une véritable boîte de Pandore de forces incontrôlables, qui nuisent gravement aux populations démunies, à l'environnement culturel, voire à l'environnement biologique.

Le Préambule et le premier article de la Charte des Nations-unies montrent quels sont les ciments de la construction juridique internationale : la paix, la résolution pacifique des conflits et le développement de relations d'amitié entre les nations. La tendance toujours actuelle à la prolifération des armes, spécialement les armes de destruction massive comme les armes nucléaires, contraste fortement avec ces affirmations et les nie dans la pratique. Une éthique et un droit fondés sur la menace de destruction mutuelle – et probablement de toute l'humanité – sont contradictoires et constituent une manipulation de toute la construction des Nations-unies, qui finiraient par être “Nations unies par la peur et la méfiance”.

Il faut œuvrer pour un monde sans armes nucléaires, en appliquant pleinement l'esprit et la lettre du Traité de non-prolifération, en vue d'une prohibition totale de ces instruments.

Le récent accord sur la question nucléaire dans une région sensible de l'Asie et du Moyen-Orient est une preuve des possibilités d'une bonne volonté politique et du droit, exercés de façon sincère, patiente et constante. Je forme le vœu que cet accord soit durable et efficace, et qu'il porte les fruits désirés avec la collaboration de toutes les parties impliquées.

En ce sens, ne manquent pas de rudes épreuves liées aux conséquences négatives des interventions politiques et militaires qui n'ont pas été coordonnées entre les membres de la communauté internationale.

Le recours inlassable à la négociation

C'est pourquoi, tout en souhaitant ne pas avoir besoin de le faire, je ne peux m'empêcher de réitérer mes appels incessants concernant la douloureuse situation de tout le Moyen Orient, du nord de l'Afrique et d'autres pays africains, où les chrétiens, avec d'autres groupes culturels ou ethniques, y compris avec les membres de la religion majoritaire qui ne veulent pas se laisser gagner par la haine et la folie, ont été forcés à être témoins de la destruction de leurs lieux de culte, de leur patrimoine culturel et religieux, de leurs maisons comme de leurs propriétés, et ont été mis devant l'alternative de fuir ou bien de payer de leur propre vie, ou encore par l'esclavage, leur adhésion au bien et à la paix.

Ces réalités doivent constituer un sérieux appel à un examen de conscience de la part de ceux qui sont en charge de la conduite des affaires internationales. Non seulement dans les cas de persécution religieuse ou culturelle, mais aussi dans chaque situation de conflit, comme en Ukraine, en Syrie, en Irak, en Libye, au Sud Soudan et dans la région des Grands Lacs, avant les intérêts partisans, aussi légitimes soient-ils, il y a des visages concrets.

Dans les guerres et les conflits, il y a des êtres humains concrets, des frères et des sœurs qui sont nôtres, des hommes et des femmes, des jeunes et des personnes âgées, des enfants qui pleurent, souffrent et meurent, des êtres humains transformés en objet mis au rebut alors qu'on ne fait que s'évertuer à énumérer des problèmes, des stratégies et des discussions.

Comme je le demandais au Secrétaire général des Nations-unies dans ma lettre du 9 août 2014, « la compréhension la plus élémentaire de la dignité humaine [...] contraint la communauté internationale, en particulier en vertu des normes et des mécanismes du droit international, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter et prévenir d'ultérieures violences systématiques contre les minorités ethniques et religieuses » et pour protéger les populations innocentes.

Dans cette même ligne, je voudrais faire mention d'un autre genre de conflit pas toujours clairement déclaré mais qui, en silence, provoque la mort de millions de personnes. Un autre genre de guerre que vivent beaucoup de nos sociétés à travers le phénomène du narcotrafic. Une guerre “assumée” et faiblement combattue. Le narcotrafic, de par sa propre dynamique, est accompagné par la traite des personnes, le blanchiment des actifs, le trafic des armes, l'exploitation des enfants et par d'autres formes de corruption. Corruption qui a infiltré les divers niveaux de la vie sociale, politique, militaire, artistique et religieuse, en générant, dans beaucoup de cas, une structure parallèle qui met en péril la crédibilité de nos institutions.

Appel à la conscience morale de l'homme

J'ai commencé cette intervention en rappelant les visites de mes prédécesseurs. Je voudrais à présent que mes paroles soient surtout comme une suite des paroles conclusives du discours de Paul VI, prononcées il y a exactement 50 ans, mais qui sont d'une valeur perpétuelle. « Voici arrivée l'heure où s'impose une halte, un moment de recueillement, de réflexion, quasi de prière : repenser à notre commune origine, à notre histoire, à notre destin commun. Jamais comme aujourd'hui, [...] n'a été aussi nécessaire l'appel à la conscience morale de l'homme. Car le péril ne vient ni du progrès, ni de la science, qui, bien utilisés, pourront [...] résoudre un grand nombre des graves problèmes qui assaillent l'humanité » (*Discours à l'Organisation des Nations-unies à l'occasion du 20e anniversaire de l'Organisation*, 4 octobre 1965).

Entre autres, sans doute, le génie humain, bien utilisé, aidera à affronter les graves défis de la dégradation écologique et de l'exclusion. Paul VI a poursuivi : « Le vrai péril se tient dans l'homme, qui dispose d'instruments toujours plus puissants, aptes aussi bien à la ruine qu'aux plus hautes conquêtes » (*ibid.*). La maison commune de tous les hommes doit continuer de s'élever sur une juste compréhension de la fraternité universelle et sur le respect de la sacralité de chaque vie humaine, de chaque homme et de chaque femme ; des pauvres, des personnes âgées, des enfants, des malades, des enfants à naître, des chômeurs, des abandonnés, de ceux qui sont jugés bons à exclure, parce qu'on ne les perçoit plus que comme des chiffres de l'une ou l'autre statistique.

La maison commune de tous les hommes doit aussi s'édifier sur la compréhension d'une certaine sacralité de la nature créée. Cette compréhension et ce respect exigent un niveau supérieur de sagesse, qui accepte la transcendance, renonce à la construction d'une élite toute puissante, et comprenne que le sens plénier de la vie individuelle et collective se révèle dans le service dévoué des autres et dans la prudente et respectueuse utilisation de la création, pour le bien commun. Pour reprendre les paroles de Paul VI, « l'édifice de la civilisation moderne doit se construire sur des principes spirituels, les seuls capables non seulement de le soutenir, mais aussi de l'éclairer » (*ibid.*). *Le Gaucho Martin Fierro*, un classique de la littérature de mon pays natal, chante : « Les frères sont unis parce que c'est la loi primordiale. Qu'ils cultivent une vraie union en toute circonstance, parce que s'ils se querellent entre eux, ceux du dehors les dévoreront. »

Le monde contemporain, apparemment relié, expérimente une fragmentation sociale, croissante et soutenue, qui met en danger « tout fondement de la vie sociale » et par conséquent « finit par nous opposer les uns autres, chacun cherchant à préserver ses propres intérêts » (*Enc. Laudato si'*, n. 229). Le temps présent nous invite à privilégier des actions qui créent de nouveaux dynamismes dans la société jusqu'à ce qu'ils fructifient en événements historiques importants et positifs (cf. *Exhort. ap. Evangelii gaudium*, 223). Nous ne pouvons pas nous permettre de reporter pour plus tard « certains agendas ». L'avenir exige de nous des décisions critiques et globales face aux conflits mondiaux qui augmentent le nombre des exclus et de ceux qui sont dans le besoin. La louable construction juridique internationale de l'Organisation des Nations-unies et de toutes ses réalisations, perfectible comme toute œuvre humaine et, en même temps, nécessaire, peut être le gage d'un avenir sûr et heureux pour les futures générations.

Elle le sera si les représentants des États sauront laisser de côté des intérêts sectoriels et idéologiques, et chercher sincèrement le service du bien commun.

Je demande à Dieu Tout-Puissant qu'il en soit ainsi, et je vous assure de mon soutien, de ma prière ainsi que du soutien et des prières de tous les fidèles de l'Église catholique, pour que cette institution, tous ses États membres et chacun de ses fonctionnaires rendent toujours un service efficace à l'humanité, un service respectueux de la diversité et qu'ils sachent renforcer, pour le bien commun, le meilleur de chaque peuple et de tout citoyen. La bénédiction du Très-Haut, la paix et la prospérité à vous tous et à vos peuples. Merci !
